

BUREAU UKRAINIEN EN SUISSE

---

# REVENDICATIONS UKRAINIENNES

---

MEMORANDUM

PRÉSENTÉ

AUX PAYS NEUTRES ET BELLIGÉRANTS

---

LAUSANNE

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.

—  
1917

BUREAU UKRAINIEN EN SUISSE

---

*Ex Libris*  
NICHOLAS CEGLINSKY

# REVENDICATIONS UKRAINIENNES

---

MEMORANDUM

PRÉSENTÉ

AUX PAYS NEUTRES ET BELLIGÉRANTS

---

LAUSANNE  
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.

—  
1917

## I. IDÉAL NATIONAL

---

### *Indépendance politique de l'Ukraine.*

Les Ukrainiens demandent leur indépendance. Ils l'ont toujours considérée comme leur droit naturel et n'ont pas manqué de l'affirmer chaque fois que l'on a voulu y porter atteinte.

Ils n'ont jamais été entièrement soumis, ni par les armes ni par tout autre moyen. Lorsqu'ils ont conclu une alliance avec un autre peuple — ce qui est arrivé plus d'une fois au cours de leur histoire — ils l'ont fait volontairement et à la condition expresse de préserver leur indépendance.

On peut dire en fait que l'idée de fédéralisme est d'origine ukrainienne.

Leur civilisation a toujours été trop ancienne et trop mûre, leur nombre trop grand, leur pays trop vaste, trop riche et trop bien situé, pour permettre à aucun de leurs voisins de s'imposer à eux d'une façon durable, quoique les mêmes raisons aient toujours fait souhaiter à ces derniers cette domination.

A l'heure actuelle les Ukrainiens ont plus de raisons que jamais d'aspirer à la réalisation de leur idéal national. Leur nombre s'élève à 40 000 000 d'âmes et tend rapidement

à s'accroître. Leur territoire toujours immense a augmenté d'étendue du fait de la colonisation accomplie durant les 150 dernières années, et atteint maintenant 850 000 kmq.<sup>1</sup> L'Ukraine d'aujourd'hui est trois fois plus grande que l'Italie, plus de deux fois plus vaste que la Grande-Bretagne, une fois et demie aussi grande que la France, plus grande que l'Allemagne et même que l'Autriche-Hongrie.

Ses richesses naturelles qui, avec sa longue ligne de côtes, lui permettent de ne dépendre pratiquement de personne<sup>2</sup>, ainsi que la source jamais tarie des brillantes

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, *l'Histoire de l'Ukraine*, par le professeur M. Hruszewski, œuvre couronnée par l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. (Pétrograd, 1911.) Chapitre sur le territoire et la population de l'Ukraine.

<sup>2</sup> Voici quelques données sur les richesses de l'Ukraine :

*Produits agricoles.* — La surface de terrain propre à la culture est de 45 millions d'hectares, c'est-à-dire plus de 32 % de celle de la Russie d'Europe (six fois plus grande). La partie cultivable représente les 53 % de la surface totale de l'Ukraine. Ce chiffre n'est dépassé que par la France, avec 56 %.

La production annuelle de l'Ukraine en froment, seigle et orge, s'élève en moyenne, pour les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, à 150 millions de quintaux, c'est-à-dire au tiers de la production russe totale et aux trois quarts de la production actuelle de l'Allemagne; elle est plus grande que celle de l'Autriche-Hongrie ou de la France, sans parler des autres États de l'Europe. La production totale en céréales a été, pour l'année 1910, de 215 millions de quintaux, c'est-à-dire six fois autant qu'en Pologne, soit les 39 % de la récolte totale de la Russie d'Europe et plus des 33 % de celle de l'empire russe tout entier.

Les données sur la récolte et l'exportation des céréales sont spécialement importantes, vu la hausse très forte du prix des biens-fonds dans le sud, par opposition au nord.

Cette augmentation de la valeur des terrains dans le sud, valeur cinq à six fois plus grande que celle des gouvernements centraux, autour de Moscou, est une preuve frappante de l'importance économique de l'Ukraine.

Les prix les plus élevés ont été payés dans les gouvernements de Podolie, de Kiev et de Poltava, et ont atteint de 500 à 800 roubles par desjatine (environ un hectare). En comparant avec l'intérieur de la Russie, on voit que les prix des terres y sont beaucoup inférieurs à ceux de l'Ukraine.

En Ukraine, la culture du froment surtout a pris une grande extension, et une quantité considérable en est exportée par la Russie.

L'Ukraine fournit environ 30 millions de têtes de gros bétail, le tiers de ce que possède toute la Russie d'Europe.

Tous ces chiffres prouvent sans contredit que l'Ukraine doit être considérée comme

capacités de la race<sup>1</sup>, remplissent les Ukrainiens de la nouvelle assurance que l'Ukraine indépendante n'est pas une idée moribonde ou un souvenir sentimental, mais une conception vitale rappelée avec une force toujours croissante à l'esprit

---

le grenier de la Russie et son plus grand fournisseur en bétail. Les provinces centrales, la Russie-Blanche, la Lithuanie, la Pologne, ne pourraient se passer du blé et du bétail importés de l'Ukraine.

Abstraction faite des impôts réguliers (l'excédent annuel d'impôts ukrainiens s'élève à 200 millions de roubles!), l'Ukraine fournit à l'empire russe la partie la plus précieuse de son exportation. L'énorme quantité de céréales exportées de Russie provient presque totalement de l'Ukraine. Les territoires moscovites exportent à peine 0,7 % de leur récolte, tandis que l'Ukraine en exporte 27 %. Ainsi l'on peut se convaincre que les neuf dixièmes de l'exportation « russe » proviennent de l'Ukraine.

Parmi les marchandises exportées en Europe, les denrées alimentaires occupent la première place (valeur en 1912 : 788 millions 600 000 roubles).

Les engrais minéraux possèdent leur importance pour l'exploitation agricole. Parmi eux, il faut citer les phosphates ukrainiens.

En ce qui concerne la production des plantes employées dans l'industrie, l'Ukraine est également d'une grande valeur pour la Russie. Elle produit plus de 50 millions de quintaux (1897) de betteraves (80 % de la récolte russe), ainsi que 4 millions de pouds de tabac, c'est-à-dire les 69 % de la production russe totale. La production en chanvre et en lin est aussi considérable.

A cause de son doux climat, l'Ukraine possède les vignes et les jardins fruitiers les plus grands et les plus riches.

La production du sucre en Russie se concentre dans les gouvernements de Kharkov et de Tchernigov (80 %).

*Le fer et le charbon.* — La richesse de l'Ukraine en fer et en charbon surpasse de beaucoup en importance, non seulement celle de la Russie, mais encore celle de toute la région de la Mer Noire, des Balkans y compris.

Ainsi les mines de fer de Krivoï Rog, avec leur production de 80 millions de tonnes, suffisent, d'après *l'Osteuropäische Zukunft* (mars 1916) à satisfaire les besoins de tout l'empire allemand pendant dix ans.

Les mines ukrainiennes de charbon, avec leur production de 20 millions de tonnes, rapportent les  $\frac{3}{4}$  de la production totale de la Russie et constituent la source même de toute l'industrie de l'empire.

Le charbon ukrainien est de la meilleure qualité (anthracite et coke).

Les mines de sel de l'Ukraine approvisionnent toute la Russie. Les sources d'huile de Galicie et du Kouban sont également bien connues.

<sup>1</sup> Pour ne mentionner qu'un seul témoignage, voici celui très précieux de Pierre-le-Grand : « Le peuple ukrainien est très intelligent, mais ce n'est pas un avantage pour nous (Moscovites) ».

des générations successives du fait de l'énorme développement de leur pays.

Les différences linguistiques, ethnographiques et psychologiques existant entre eux et leurs voisins, les Moscovites (Russes) et les Polonais, à un plus haut degré qu'entre les Français, les Italiens et les Espagnols<sup>1</sup>, combinées avec les différences de structure sociale et d'intérêts économiques<sup>2</sup>, ne font qu'accentuer davantage leurs aspirations naturelles.

Il a été prouvé par les économistes les plus réputés de Russie, ainsi que par les capitalistes étrangers ayant placé leur argent dans les industries de l'Ukraine, qu'une véritable et saine évolution économique du pays ne serait possible qu'à la seule condition qu'il soit indépendant du reste de la Russie dont la politique économique et fiscale, basée sur les exigences du centre moscovite, est préjudiciable à l'Ukraine<sup>3</sup>.

Leur histoire pousse également les Ukrainiens à lutter pour la réalisation de leur idéal national.

L'Ukraine a mené une existence propre depuis les temps les plus reculés. Hérodote nous dit que les Scythes (Ukrainiens) avaient leur propre Etat. D'autres auteurs grecs et romains nous parlent de la vie politique de l'Ukraine au cours des siècles ultérieurs, alors que ni la Moscovie ni la Pologne n'existaient encore.

---

<sup>1</sup> A propos des différences entre l'ukrainien et le russe, voir entre autres le *Mémoire de l'Académie Russe des Sciences*, 1906.

<sup>2</sup> Le « mir » moscovite, ou propriété collective, n'existe pas en Ukraine. Des formes d'agriculture moderne très développées, basées sur de grandes propriétés privées, une vaste classe agricole prolétaire et une classe paysanne aisée, forment le seul type de la vie villageoise ukrainienne, opposé à l'agriculture des Moscovites qui emploient encore de simples instruments aratoires en bois, semblables à ceux dont se servent les natifs d'Océanie et appelés « Sokha ».

<sup>3</sup> Voir par exemple la célèbre étude (en russe) du professeur Kovalevsky sur le *Développement économique de la Russie*.



Le territoire de l'Ukraine.

Les Goths, en arrivant dans le pays, ne firent en somme que s'adapter à l'état de choses existant, tout en accentuant encore davantage son caractère spécial.

Au IX<sup>e</sup> siècle arrivèrent les Normands : ils remplacèrent les derniers vestiges des Goths ukrainisés sur le trône et dans les châteaux de l'Ukraine. Bien que leur nom fût Rouss (Ruthène, Russe) leur Etat était l'Ukraine, et quelques colonies qu'ils aient fondées et acquises depuis, moscovites ou autres, celles-ci ne furent que des colonies de la *Russie ukrainienne*.

Après qu'elles se furent séparées de leur métropole, l'Etat ukrainien normand (Grand-Duché de Kiev, Royaume de Galicie-Lodomérie) continua son existence indépendante jusqu'en 1349 ; là il se réunit à la Pologne et à la Lithuanie pour former un royaume trialiste (République de Pologne, Lithuanie et Ruthénie).

L'Ukraine vécut dans cette union *tout en préservant constamment son existence nationale autonome* jusqu'en 1648, époque à laquelle la Pologne ayant tenté de transformer cette autonomie en esclavage, les Ukrainiens lui déclarèrent la guerre, l'écrasèrent et formèrent pendant six ans une république à part, reconnue par les Etats contemporains.

Des considérations d'ordre militaire et de politique extérieure la forcèrent à rechercher une alliance avec la Moscovie, qu'elle conclut dûment en 1654 (Traité de Péréiaslav).

Depuis cette époque jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, elle mena une existence autonome en union avec la *Russie*, empire fondé grâce aux efforts communs des Ukrainiens et des Moscovites.

Cependant dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et spécialement vers la fin de cette période, après avoir réussi à embrasser dans une vaste étreinte la Russie Blanche, la Lithuanie et la Pologne elle-même, cessant ainsi d'être une double monarchie moscovito-ukrainienne, pour devenir une conglomération de pays et de races dans laquelle les Ukrainiens ne forment plus qu'une minorité, le nouvel empire a commencé à se transformer en oppresseur du peuple ukrainien qui s'est opposé avec énergie aux tendances égalisatrices du centre, devenu très puissant.

Pierre le Grand et Catherine II ont les premiers rompu la tradition et l'histoire ainsi que les engagements solennels de leurs prédécesseurs. Ils ont lancé une nouvelle politique de domination despotique, centralisée, de tous les peuples nouvellement annexés en les opposant les uns aux autres.

Les Ukrainiens qui ont posé les fondements de l'Empire et ont le plus contribué à sa grandeur par leurs exploits et leur sang, ont été d'une manière indigne placés au niveau des peuples allogènes de l'Empire et traités comme tels.

« Mais chaque fois que les Moscovites ont essayé de transformer cette alliance qu'ils avaient juré de garder inviolée, en un instrument de domination sur les Ukrainiens, ces derniers ont lutté contre eux sans épargner leur sang », dit un document ukrainien solennel<sup>1</sup>.

Le plus grand et le plus sanglant des soulèvements fut celui sous Mazeppa (1709) mais les luttes de toutes sortes continuèrent pendant tout le XVIII<sup>e</sup>, le XIX<sup>e</sup> et le commencement du XX<sup>e</sup> siècle, bien que tout le monde à l'étranger n'en ait pas entendu parler ou les ait mal interprétées.

En 1812, les Ukrainiens prièrent le grand Napoléon de venir à leur secours promettant de l'aider comme ils avaient aidé les Suédois cent ans auparavant. Sa chute, tout en décourageant la majorité qui commença à croire que la Russie était invincible, n'empêcha pas de nouvelles tentatives.

La jeunesse ukrainienne commença à fomenter une révolution générale dans l'Empire dans le but de le démembrer de l'intérieur. Elle fut aidée en cela par les représentants des autres races non russes.

En 1825, les Décembristes se soulevèrent et furent écrasés. En 1840, la confrérie de Cyrille et Méthode prépara une nouvelle révolte.

En 1870, un soulèvement local eut lieu à Czyhyryn.

Lorsque sous Alexandre II (assassiné par des révolutionnaires de l'Ukraine) et Alexandre III, commença une ère draconienne, le centre de la propagande fut transféré en Galicie et en Bukovine, ces deux provinces limitrophes qui, par les bizarreries de l'histoire, se sont vues assujetties au gouvernement autrichien.

« Le parti révolutionnaire ukrainien » renouvela sa tentative d'arracher la liberté de l'Ukraine à l'opresseur sur le sol même de ce pays. Les soulèvements dans les provinces de Poltava et de Khar'kov (1901-1902), les troubles à Kiev et à Odessa (1904-1905), les mutineries dans la flotte de la mer Noire (1905) ainsi que les insurrections dans les régiments de Kiev et de Kharkov (1906) furent les principaux résultats de cette agitation.

---

<sup>1</sup> *Pacta et Constitutiones Exercitus Zaporoviensis*, Lausanne, 1916. (Réd. l'Ukraine).

*L'aspiration nationale traditionnelle à l'indépendance animait ces différentes manifestations.*

En février 1914, quelques mois avant le début de la guerre, une immense manifestation à laquelle prirent part 200 000 personnes eut lieu dans la capitale de l'Ukraine, à Kiev; les emblèmes nationaux, les drapeaux bleus et jaunes, ornaient les principaux édifices publics de la cité, tandis que les manifestants s'écriaient : Vive l'Ukraine indépendante ! A bas la Russie ! La force armée fut dirigée contre elle et beaucoup de personnes payèrent leur enthousiasme de leur vie.

Mais bien que leur mémoire soit restée vivante, que leurs griefs soient bien fondés, les Ukrainiens se sont toujours distingués par leur loyauté, leur patience — conservatisme qui n'appartient qu'aux grandes nations.

Malheur à celui qui le comprend mal et qui en abuse !

Lorsque la guerre a éclaté, les Ukrainiens ont répondu spontanément à l'appel des deux Puissances avec lesquelles l'histoire les a liés.

Fidèles jusqu'au bout à la promesse solennelle donnée au czar « de lutter contre ses ennemis sans épargner leur sang », et confiants dans le haut idéal de Droit et de Justice proclamé par la Russie et ses Alliés, plusieurs millions d'entre eux ont pris place dans les rangs de ses armées et ont accompli maints traits d'héroïsme cités dans les communiqués officiels<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir la solennelle déclaration loyaliste des Ukrainiens de Russie dans l'*Ukrainskaia Jizn* (30 juillet-13 août 1914), le seul organe ukrainien qui, étant publié à Moscou et en langue moscovite dans le but de renseigner le public moscovite, a survécu à l'interdiction de la presse ukrainienne, proclamée en Russie au début de la guerre. Voir également le texte français de cette déclaration dans l'*Ukraine*, n° 14 (Lausanne).

Parmi les services les plus importants rendus par les Ukrainiens à la Russie, citons la première conquête de la Galicie et la prise de Lemberg par les troupes ukrainiennes du tsar, qui entrèrent en chantant leurs airs nationaux dans la capitale de la province. De même l'Arménie a été conquise par les Cosaques de l'Ukraine. Ce sont les généraux ukrainiens Ivanov, Alexeieff et Broussilov qui ont rendu les plus grands services à la Russie et à ses Alliés.

Plus d'un demi-million d'Ukrainiens, en tant que sujets de l'Autriche, ont rempli leur devoir militaire envers l'empereur, croyant en sa promesse que la guerre leur apporterait la réalisation de leurs demandes partielles dans son Empire<sup>1</sup>.

*Sans jamais renoncer à leur idéal national, ni à leur droit de profiter de l'occasion de le réaliser; lorsque celle-ci se présentera, les Ukrainiens de Russie comme d'Autriche sont revenus à leur programme minimum où, sans prévoir le remaniement possible de la carte de l'Europe, ils s'efforcent de trouver une solution équitable à la question ukrainienne dans les limites des frontières internationales actuelles.*

On verra au chapitre suivant en quoi ce programme consiste.

---

<sup>1</sup> On trouvera les nombreuses déclarations loyalistes du Conseil National ukrainien d'Autriche dans l'*Ukraine* (Lausanne).

Les Ukrainiens constituent environ  $\frac{1}{6}$  des contingents totaux de l'armée autrichienne. En outre, ils ont fourni des légions de volontaires qui ont reçu maints éloges pour leur bravoure. S'adressant à eux en ukrainien, à une certaine occasion, l'archiduc Charles-François-Joseph, actuellement empereur, dit que toute la nation ukrainienne devait être fière des exploits de ses braves enfants. Il leur souhaita beaucoup de succès dans la lutte contre l'ennemi héréditaire, le Moscovite, et exprima l'espoir de voir leur coopération commune contribuer à la réalisation des buts de la guerre (voir *The Ukraine* n° 1).

---



## II. PROGRAMME MINIMUM

---

### *a) En Russie : Une Autonomie avec une Diète à Kiev.*

En substance, les Ukrainiens de Russie ne demandent rien de nouveau. Ils se sont unis volontairement aux Moscovites sur la base d'un traité bi-latéral et ont bâti avec eux l'Empire russe dont ce traité a été la pierre fondamentale.

Ils demandent que cet accord sacré, qu'ils se vantent d'avoir observé fidèlement, soit également respecté par le Gouvernement impérial, qui l'a honteusement violé tout en gardant le titre et les avantages qu'il lui conférait.

La teneur du traité, composé de stipulations ukrainiennes et de garanties du czar s'y rapportant, se présente dans ses points essentiels comme suit :

#### A

#### *Stipulation ukrainienne :*

En tout premier lieu, que Sa Majesté Czarienne daigne confirmer nos droits et privilèges, comme ils ont toujours été en Ukraine qui avait ses propres lois et privilèges. Qu'aucun fonctionnaire moscovite ne s'ingère dans nos biens ou nos lois. L'Ukraine doit être gouvernée par son propre peuple. Là où il y a trois libres Ukrainiens, deux doivent juger le troisième.

*Garantie du Czar :*

En ce qui concerne cet article, le Souverain a ordonné et les Boyards ont voté qu'il en soit conformément à leur désir.

B

*Stipulation ukrainienne :*

Si l'Hetman vient à mourir par la volonté de Dieu (car tout homme est mortel, telle est la loi de la nature<sup>1</sup>) que l'Ukraine elle-même élise un nouvel Hetman parmi son propre peuple et informe seulement le Czar de cette élection. Que Sa Majesté Czarienne n'en soit pas mécontente, car c'est une ancienne coutume du pays.

*Garantie du Czar :*

Le Czar a ordonné et les Boyards ont voté qu'il en soit selon leur désir.

C

*Stipulation ukrainienne :*

Que l'Hetman et le Gouvernement ukrainien puissent recevoir les ambassadeurs qui de tout temps sont venus des pays étrangers en Ukraine. L'Hetman et le Gouvernement ukrainien se considéreront dans l'obligation d'informer Sa Majesté Czarienne de toutes les propositions qui pourraient être faites contre Elle.

*Garantie Czarienne :*

En ce qui concerne cet article, le Souverain a ordonné de recevoir et de congédier les ambassadeurs qui viendront avec de bonnes intentions et d'informer sa Majesté Czarienne, avec précision et à temps, de leurs offres et des réponses qui leur auront été données. Mais les ambassadeurs venus avec une affaire contraire au Souverain devront être retenus en Ukraine, et on demandera immédiatement des instructions à leur égard à Sa Majesté Czarienne. Sans ces instruc-

---

<sup>1</sup> Cette phrase est interprétée dans le sens de l'inviolabilité de la personne hetmanale.

tions, on ne devra pas les laisser repartir. Quant au Sultan de Turquie et au Roi de Pologne, ne pas entrer en relations avec eux sans ukase du Souverain.

D

*Stipulation ukrainienne :*

Que l'armée ukrainienne s'élève toujours à 60 000 hommes.

*Garantie du Czar :*

Le Czar a ordonné et les Boyards ont voté qu'il en soit selon leur désir.

E

*Stipulation ukrainienne :*

Que les privilèges accordés *ab antiquo* par les Grands-Ducs de Kiev, Rois de Galicie et Lodométrie, Grands-Ducs de Lithuanie et Ruthénie, et les Rois de Pologne, au clergé et aux laïques de l'Ukraine ne soient aucunement violés.

*Garantie du Czar :*

Le Czar a ordonné qu'il en soit ainsi.

F

*Stipulation ukrainienne :*

Comme dans les autres pays le versement des impôts est effectué en une seule fois, de même nous serions désireux que les gens qui appartiennent à Sa Majesté Czarienne effectuent le versement d'une somme déterminée. Mais qu'en aucun cas un Voiévode de Sa Majesté ne soit admis à traiter séparément de cette affaire. Mais toutefois si un Voiévode était jugé indispensable, qu'il soit élu parmi les personnes propres à remplir cette charge, dans notre nation. Il devra alors percevoir les impôts et les remettre au Trésor de Sa Majesté Czarienne.

*Garantie du Czar :*

Sur cet article le Czar a ordonné et les Boyards ont voté qu'il en soit comme il est écrit ci-dessus (et dans les autres articles). Que les fonctionnaires ukrainiens élus perçoivent les impôts pour le Czar

et qu'ils les versent ensuite dans le Trésor du Souverain par l'intermédiaire des gens que le Czar enverra dans ce but et qui contrôleront les percepteurs afin qu'ils agissent de bonne foi <sup>1</sup>.

Ainsi un gouvernement autonome, une armée, un système fiscal, des lois et une administration spéciales étaient garantis à l'Ukraine. Le territoire ukrainien était séparé du reste de l'empire par une douane; l'Ukraine restait en relations avec les puissances étrangères (quoique d'une manière restreinte).

Conformément à ses Lois et Privilèges, le pays était gouverné par l'Hetman (Dux, Princeps) élu à vie (ou jusqu'à destitution) par le Conseil général ukrainien (Concilium Generale). L'Hetman était soutenu et contrôlé par un Conseil des Anciens nommé « Primores Generales » et élu par ce même Conseil Général convoqué périodiquement. Le pays était divisé en unités administratives jouissant d'une large autonomie locale et appelées « Chiliarchats », gouvernées par des Colonels, eux-mêmes élus par les Conseils locaux des Chiliarchats et confirmés dans leur dignité par l'Hetman.

L'Ukraine se composait autrefois de dix-sept à vingt-cinq Chiliarchats. Ces derniers étaient subdivisés en Districts gouvernés par des Centurions, etc.

Le Conseil général représentant l'autorité suprême du peuple de l'Ukraine consistait en délégués de toutes les parties du pays. Le droit d'élection appartenait exclusivement à la Confrérie militaire ou Armée Zaporogue (Exercitus Zaporoviensis) qui représentait la classe gouvernante, civile et militaire de l'Ukraine <sup>2</sup>.

Le Traité de Péréiaslav fut confirmé par les lettres-patentes solennelles du czar Alexis Mikhaïlovitch Romanoff données à Moscou le 27 mars 1654<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le texte complet du Traité, reproduit d'après la Collection des Lois Russes (édition officielle) et la Collection des Traités de l'Empire Russe (édition officielle) avec une traduction française parallèle dans le « Traité de Péréiaslav », etc., Lausanne, 1916 (Réd. de l'Ukraine, 23, Avenue de la Gare).

<sup>2</sup> Voir *Pacta et Constitutiones Legum Libertatumque*. Lausanne, 1916. (Réd. l'Ukraine, 23, Avenue de la Gare.)

<sup>3</sup> Ces lettres-patentes étaient ainsi conçues :

Nous, par la grâce de Dieu, Grand Souverain, Czar et Grand Duc Alexis Mikhaïlovitch, Autocrate de toutes les Russies : de la Grande et de la Petite ; de Moscou, Kiev, Vladimir, Novgorod ; Czar de Kasan, Czar d'Astrakan, Czar de Sibérie, Souve-

**Il fut de plus confirmé par tous ses successeurs jusqu'à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, époque à laquelle commença la po-**

---

**rain de Pskov et Grand Duc de Tver, Ougorsk, Perm, Viatka, Bulgarie et autres, Souverain et Grand Duc des Pays-Bas de Novgorod, de Tchernigov, Riasan, Rostov, Jaroslavl, Bielozersk, Oudorsk, Obdorsk, Kondinsk, et Maître de tous les pays du Nord, et Souverain du Pays d'Iversk, des Czars Kartaliens et Georgiens, et du Pays Kabardin, des Princes Circassiens et Montagnards, et de beaucoup d'autres Etats et Pays de l'Est, et de l'Ouest et du Nord, Héritier et Successeur et Seigneur et Souverain et Maître.**

**Nous avons octroyé à Notre sujet, Bohdan Chmielnicki, Hetman de l'Armée Zaporogue, et à toute l'Armée Zaporogue de Notre Majesté Czarienne, d'être sous la haute main de Notre Majesté Czarienne, en conformité avec leurs droits et privilèges antérieurs, qui leur furent octroyés par les Rois Polonais et les Grands Ducs de Lithuanie, et Nous ordonnons de ne violer en rien ces droits et franchises qui leur appartenaient, et qu'ils soient jugés par leurs Anciens, selon leurs droits antérieurs, et que les effectifs de l'Armée Zaporogue, selon leur propre désir, soient toujours complets à 60 000 hommes; et si, de par le Tribunal de Dieu, l'Hetman vient à mourir, Nous, Grand Souverain, avons octroyé à l'Armée Zaporogue d'élire un Hetman parmi eux librement, selon les coutumes antérieures; et l'on nous écrira à Nous, Grand Souverain, qui l'on aura élu Hetman; et l'Hetman nouvellement élu devra Nous prêter, à Nous, Grand Souverain, serment de sujétion et de fidélité devant qui, Nous, Grand Souverain, l'indiquerons. Nous ordonnons aussi de ne pas enlever aux Cosaques les biens et les terres qu'ils possèdent pour leur entretien, ni à leurs veuves, ni à leurs enfants, et nous les laisserons demeurer sur ces biens, comme autrefois. Et de par l'Octroi que Notre Majesté Czarienne leur a fait, les sujets de Notre Majesté Czarienne, Bohdan Chmielnicki, Hetman de l'Armée Zaporogue, et toute l'Armée Zaporogue de Notre Majesté Czarienne, seront sous la main de Notre Majesté Czarienne, conformément à leurs anciens droits et privilèges et suivant tous les articles qui sont écrits ci-dessus, et ils doivent Nous servir, Nous, Grand Souverain, et Notre Fils, le Souverain Czarevitch, Prince Alexis Alexievitch, et Nos Héritiers, Nous servir et Nous obéir et Nous vouloir toute sorte de bien, et là où le voudra Notre ordre souverain, marcher contre les ennemis de Notre Etat et les combattre, et être en toute chose soumis à Notre volonté souveraine et obéissants à jamais. Et pour tous les autres articles pour lesquels les ci-dessus nommés Envoyés Samoïlo Bohdanovitch et Pavlo Tetera, au nom de Bohdan Chmielnicki, Hetman de l'Armée Zaporogue et de toute l'Armée Zaporogue, Nous sollicitèrent respectueusement, Nous, Grand Souverain, Notre Majesté Czarienne, et qu'ils présentèrent à Nos Boyards de la Cour de Notre Majesté Czarienne, Boyard et Gouverneur de Tver, Basile Basilevitch Boutourline, grand officier de la Couronne et Gouverneur de Koschira, Pierre Petrovitch Golovine et au Premier Secrétaire de la Douma Almaz Ivanoff; Nous, Grand Souverain, Nous écoutâmes ces articles avec bienveillance et tout ce qui fut octroyé par Notre Majesté Czarienne dans chacun des articles, Nous le fîmes inscrire sous ces mêmes articles, et Nous avons ordonné par Notre Ukase de donner ces articles de Notre Majesté Czarienne aux mêmes Envoyés Samoïlo Bohdanovitch et Pavlo Tetera, et Nous voulons les maintenir, lui, Hetman Bohdan Chmielnicki, et**

litique centraliste et despotique ci-dessus mentionnée<sup>1</sup>. Catherine II donna au prince A. Viazemski, qui jouait le rôle de Chancelier de l'Empire, une instruction secrète conçue en ces termes :

« L'Ukraine, la Livonie et la Finlande sont des pays qui se gouvernent par les privilèges qu'on leur a confirmés ; il ne serait pas du tout convenable de les violer en les supprimant tous tout d'un coup ; néanmoins, les appeler pays étrangers et les traiter comme tels, c'est plus qu'une faute, on peut dire à coup sûr que c'est de la bêtise. Il importe d'amener ces provinces, comme aussi celle de Smolensk, par les méthodes les plus légères, à se russifier et à cesser d'avoir l'air de loups dans les bois. Il est très aisé d'y arriver en élisant des hommes raisonnables chefs de ces provinces ; pour ce qui est de l'Ukraine, quand il n'y aura pas d'hetman, il faudra travailler à faire disparaître le temps et le nom des hetmans et non pas seulement veiller aux personnes promues à cette dignité<sup>2</sup>. »

Elle agit en conséquence. En 1764, le gouvernement ukrainien fut supprimé par un ukase de l'impératrice en flagrante violation de l'article B du Traité<sup>3</sup>. En 1775, l'armée ukrainienne fut également supprimée malgré l'article D du même document.

---

toute l'Armée Zaporogue dans Notre gracieuse faveur Czarienne ; et sur ce point, qu'ils mettent foi en Notre grâce Souveraine.

La présente Charte de Notre Majesté Czarienne fut donnée, pourvue de Notre sceau d'Etat, dans Notre haute résidence de Moscou, en l'année 7162 depuis la création du monde, le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars.

(Collection des Chartes et des Traités de l'Empire russe. Part. III. Moscou 1822.)

<sup>1</sup> Voir « Documents supplémentaires, etc., relatifs à l'Union de l'Ukraine avec l'Etat Moscovite ». Lausanne 1917 (Réd. l'Ukraine).

<sup>2</sup> Archives de l'Etat X. 10 ; Archives du Sénat 102-406.

<sup>3</sup> Voir p. 16.

Encore avant, par un ukase en 1754, le système fiscal fut aboli d'une manière non moins illégale (voir § F). L'empereur Nicolas I<sup>er</sup> supprima le tribunal ukrainien et introduisit des lois moscovites à l'encontre de l'article A. Enfin l'empereur Alexandre II par son ukase de 1876 prohiba l'emploi de la langue ukrainienne, malgré l'article E du Traité qui garantissait entre autres au peuple ukrainien le libre usage de sa langue. Bref, par suite des efforts du gouvernement impérial russe, l'Ukraine fut réduite à l'état de simple province de l'empire, gouvernée par Saint-Pétersbourg sans aucun égard pour les droits de la nation, solennellement garantis par ses souverains.

Les Ukrainiens demandent que le document de Peréiaslav ne soit pas traité comme un *chiffon de papier*.

Que leurs droits soient rétablis dans leur intégrité.

Que les innombrables services rendus, soit autrefois en temps de paix comme en temps de guerre, soit actuellement, par le peuple ukrainien à l'empire de Russie et reconnus par ses augustes gouvernants, soient récompensés par une augmentation de leurs droits plutôt que par leur violation.

Que les clauses de l'accord réglant en principe les relations entre les deux nations soient interprétées dans l'esprit des temps modernes.

Les Ukrainiens demandent que les provinces de Podolie, Volhynie, Kiev, Kholm, Kherson, Poltava, Czernigov, Kharkov, Katerinoslav, Tauride avec la Crimée, et Kouban, de même que les districts adjacents de Bessarabie, Lublin, Minsk, Grodno, Voronej, Kursk, Don, Stavropol avec les cités de Kiev, Odessa, Kharkov et Katerinoslav et les villes

de moindre importance situées sur le territoire qui forme l'Ukraine, historiquement et politiquement, et dont 85 % de la population parlent seulement ukrainien (d'après les statistiques officielles russes, défavorables aux Ukrainiens), *soient réunis sous un gouvernement autonome* ayant Kiev pour centre et qui reconnaîtrait la suprématie du gouvernement de Petrograd dans les affaires de l'Empire.

Qu'une Diète ukrainienne fonctionne à Kiev sous le nom de Conseil général (Generalna Rada). Qu'un Hetman ou chef du gouvernement ukrainien soit élu par ce Conseil général selon la constitution ukrainienne et confirmé par l'Empereur de toutes les Russies, de la Grande et de la Petite, selon le Traité de Péréiaslav. Qu'il soit élu à vie (à moins d'être destitué par le Conseil). Que chaque province de l'Ukraine (voir la liste ci-dessus) sous le nom de Chiliarchat (Polk) ait son propre Conseil provincial : *Polkova Rada* (correspondant dans ses grandes lignes aux *zemstvos* actuels) dont le chef élu, Colonel (Polkovnyk), sera confirmé dans sa dignité par l'Hetman suivant la constitution ukrainienne. Que les provinces soient divisées en Districts (correspondant aux Poviets actuels) à la tête desquels seront élus des Centurions confirmés dans leur dignité par le Colonel.

Que le Conseil des Anciens (« Primores Generales ») siège aux côtés de l'Hetman suivant la Constitution. Que la Chancellerie générale dirigée par le Secrétaire général (Generalny Pysar) soit l'autorité administrative suprême de l'Ukraine. Que les autres charges importantes soient rétablies en conformité à la Constitution ukrainienne. Enfin que le Tribunal Général reparaisse.

Les Ukrainiens renonceront solennellement en faveur

du gouvernement impérial à leur droit d'avoir des relations avec les puissances étrangères<sup>1</sup>. Ils demanderont en échange d'être tous reconnus comme « Cosaques » (terminologie ukrainienne), c'est-à-dire comme libres citoyens ayant droit d'élection, etc. En tant que « Cosaques », ils seront tenus de faire leur service militaire et formeront une armée spéciale sous le commandement de l'Hetman (ou de son délégué). Selon le Traité, ils seront obligés de « marcher contre les ennemis de Sa Majesté et de lutter sans épargner leur vie ». Les Ukrainiens reconnaîtront solennellement l'état de choses existant, quoique introduit illégalement, et suivant lequel les affaires ukrainiennes ne sont plus réglées par le ministère des Affaires Etrangères, mais par les organes de l'administration intérieure. Mais ils demanderont qu'un ministre spécial pour l'Ukraine, délégué par l'Hetman, soit admis au Conseil des Ministres de l'Empire.

L'Ukraine élira des membres à la Douma sur la base commune à l'ensemble de l'empire.

La définition exacte et détaillée des « affaires de l'empire » et des « affaires strictement ukrainiennes » sera déterminée par des pourparlers entre le Conseil général et le Gouvernement ukrainien d'une part, et la Douma avec le Gouvernement impérial d'autre part, mais le principe fondamental — *à moins que la Russie ne rétablisse immédiatement les droits violés* — devra être établi auparavant par des délibérations entre les arbitres de la Paix de l'Europe, principe d'une complète autonomie provinciale pour l'Ukraine qui redeviendra un Etat politique, militaire, économique et financier spécial *à l'intérieur de l'Empire russe*.

---

<sup>1</sup> Ce privilège a toujours porté ombrage au gouvernement impérial.

Les pourparlers aboutiront à *un nouveau Traité* annulant celui de Péréiaslav, mais en même temps le rétablissant sous une forme plus moderne.

Les Ukrainiens sont sûrs qu'un tel arrangement assurera *la paix*, dans la vie intérieure de la Russie ; *la prospérité* en accroissant le développement de la contrée la plus riche de l'Empire ; il aura une action productrice en ouvrant la voie à l'initiative privée et provinciale.

b) *En Autriche-Hongrie : Une Province ukrainienne autonome dans les limites de l'Empire.*

Au nombre d'environ 5 000 000, les Ukrainiens peuplent *en partie* les provinces suivantes de l'Empire austro-hongrois : Galicie et Lodométrie, Bukovine, Nord-Est de la Hongrie (districts de Marmaros, Bereg, Ung, Munkacs). Ces territoires formèrent, il y a des siècles, des provinces de l'Etat ukrainien<sup>1</sup>, ou suivant le cas furent conquises par la colonisation ukrainienne à une époque très reculée.

Les divisions administratives autrichiennes sont basées non pas sur un principe historique, ethnographique, économique ou même militaire, mais simplement sur des combinaisons de hasard d'un caractère purement bureaucratique. Le résultat est que chacune de ces provinces comprend différentes races, les unes formant la majorité, d'autres la minorité, toutes condamnées par ce système à soutenir une lutte interminable entre elles.

En tant que principe administratif la méthode *divide et impera* aurait pu rendre des services au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou

---

<sup>1</sup> Notamment du Royaume de Galicie-Lodomérie dont le nom figure encore aujourd'hui dans le titre complet de la Couronne austro-hongroise.

même au début du XIX<sup>e</sup>, mais aujourd'hui elle est absolument surannée. *Les peuples veulent une entente sincère avec leurs dirigeants.* Les expériences de la guerre actuelle ont dû montrer au gouvernement austro-hongrois aussi bien qu'au monde extérieur que les races de la monarchie sont absolument conscientes des avantages qu'elles retirent de leur sujétion au grand Empire et qu'il faut avoir confiance en elles et non les opposer les unes aux autres.

En ce qui concerne particulièrement les Ukrainiens, ceux-ci ont non seulement combattu bravement dans les rangs de l'armée autrichienne, non seulement supporté sans se plaindre le lourd fardeau de la guerre, leurs provinces ayant été directement atteintes ; mais ils ont en outre fourni des légions de volontaires qui ont mérité maints éloges pour leur bravoure<sup>1</sup>.

Les Ukrainiens d'Autriche demandent que toutes les parties des provinces habitées par eux et confinant les unes aux autres, c'est-à-dire la Galicie orientale jusqu'au San, le Nord-Est de la Bukovine et le Nord-Est de la Hongrie avec les villes de Lemberg, Przemyśl, Czernowitz et Munkacs soient séparées des provinces respectives auxquelles elles appartiennent, pour être réunies en une seule province autonome ayant une Diète à Lemberg.

Qu'avec la reconstitution de tout l'Empire austro-hongrois sur le principe fédératif, une disposition uniforme, en ce qui concerne la représentation centrale des différents peuples et leur part respective dans l'administration de l'Empire, soit appliquée à toutes les provinces des Habsbourg, y compris la nouvelle province ukrainienne.

---

<sup>1</sup> Vide supra : Page 43 (Note).



### III. QUESTIONS SPÉCIALES

---

La guerre, dont l'Ukraine a été l'un des principaux théâtres, tandis que certaines parties de son territoire, à une époque ou à une autre, ont été occupées par les forces opposées des belligérants, a créé plusieurs questions spéciales au sein du problème ukrainien qui soulignent son caractère international. Ces questions séparées à elles seules forceraient les arbitres de la Paix à traiter le problème ukrainien dans son ensemble et à en trouver la solution. Les principales sont : *a*) la question de la cession de la Galicie et de la Bukovine à la Russie ; *b*) la restitution des parties occupées (par la Russie) de la Galicie et de la Bukovine à l'Autriche ; *c*) la question de l'annexion de certaines provinces ukrainiennes de Russie à l'Autriche ; *d*) la restitution des parties de l'Ukraine russe occupées par l'Autriche à la Russie ; *e*) l'annexion de certaines parties de l'Ukraine à la Pologne ; *f*) l'éventualité de la création d'une République ukrainienne indépendante formée des territoires occupés par l'Autriche, plus la Galicie et la Bukovine.

Nous omettrons pour l'instant les questions devenues de moindre importance par suite de la marche des événements, telles que la cession de la Bukovine (proposition

russe) ou de la Bessarabie et d'Odessa (proposition allemande) à la Roumanie comme compensation ; le passage de la Galicie (et de la Bukovine) sous la suprématie hongroise (au lieu de celle de l'Autriche), etc.

a) *Question de la cession de la Galicie  
et de la Bukovine à la Russie.*

La Galicie et la Bukovine ont joué un rôle si important parmi les causes de la guerre actuelle, la possession de ces provinces a été si souvent et si impérieusement convoitée par la Russie, que malgré le changement apparent qui s'est produit dans les buts de guerre de cet Empire, on peut s'attendre à coup sûr à voir réapparaître ses prétentions au moment du règlement final.

D'autre part, les Galiciens et les Bukoviniens qui ont subi deux longues invasions russes, ont fini par se convaincre que malgré ses promesses enflammées<sup>1</sup>, l'envahisseur veut traiter leur pays non en territoire ukrainien mais en territoire *russe*, et que son programme comportera l'extermination de tout ce qui a un caractère individuel. Il suffit de lire les tristes annales de l'occupation, pleines d'atrocités de toutes sortes : oppression dirigée contre la nationalité et la religion, évacuations, plans de colonisation, etc., pour se faire une idée exacte des intentions russes<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir la proclamation du grand-duc Nicolas aux Ukrainiens d'Autriche dans le livre récemment paru : « Les Russes en Galicie », d'après la presse russe. — Berne, Unionsdruckerei.

<sup>2</sup> Nous avons assisté, dit M. Miliukoff à la Douma (le 19 juillet 1915), à une tentative barbare de porter atteinte à la culture nationale et à la foi religieuse de la population d'une province occupée par nos armées où le gouvernement a envoyé les rebuts des tchinovniks russes. Voir aussi le livre ci-dessus.

Etant donné cela la population de Galicie et de Bukovine est *unanimentement* opposée à l'annexion de ces provinces par la Russie. Maintenant que les conditions régnant dans l'Empire ne permettent pas d'espérer une amélioration prochaine du sort des peuples qui le composent, ils veulent garder ces provinces comme un refuge pour leur civilisation nationale.

Ils ont exprimé ce point de vue dans de nombreuses déclarations publiques. En voici une, assez caractéristique, celle du chef politique ukrainien d'Autriche :

*Protestation de M. K. Levicky, président du Club  
Ukrainien au Parlement autrichien, contre l'administration  
russe en Galicie.*

... Les prétentions russes sur l'Ukraine sont aussi justifiées que celles de l'Allemagne sur la France et vice-versa. Ces deux Etats firent autrefois partie de l'empire de Charlemagne, comme la Moscovie et l'Ukraine de celui de Vladimir le Grand, de Kiev. Mais la Russie revendique tout l'héritage du vieux souverain, et depuis le XVI<sup>e</sup> siècle elle « collectionne les pays russes... »

Aujourd'hui ces collectionneurs sont arrivés en Galicie orientale pour la « délivrer ». Pour les Ukrainiens de Galicie, l'occupation russe est sans doute une libération, mais une libération de leur vie nationale et politique. Ils sont condamnés par les Moscovites à la mort nationale. Le gouvernement autrichien avait juridiquement accordé aux Ukrainiens de Galicie les mêmes garanties qu'aux autres nationalités autrichiennes. Mais en fait ils avaient été opprimés par les Polonais plus puissants, et avaient été entravés dans leur libre développement. Malgré tout, les Ukrainiens de Galicie avaient cependant pu maintenir leur langue dans l'usage officiel, dans l'Eglise, l'école et l'université... L'invasion russe en Galicie a d'un coup détruit tout ce travail de longues années. La langue ukrainienne a été tout simplement interdite dans l'usage officiel, l'Eglise et l'école. Tous les journaux ukrainiens de la Galicie ont été supprimés, les bibliothèques détruites, les livres ukrainiens qui appartenaient à des

particuliers confisqués, les collections des musées nationaux envoyées en Russie. Toutes les associations ukrainiennes ont été dissoutes. Des centaines de notables de Galicie ukrainienne ont été expédiés en Sibérie.

L'Eglise grecque uniate, à laquelle appartenaient depuis plus de deux siècles tous les Ukrainiens de la Galicie orientale (il n'y avait pour ainsi dire pas d'orthodoxes en Galicie avant la guerre), cette Eglise qui était devenue une Eglise nationale ukrainienne, est maintenant persécutée par tous les moyens. Son chef, l'archevêque métropolitain, Mgr André comte Szeptycki, a été traîné dans l'intérieur de la Russie ; beaucoup de prêtres ont été déportés, le peuple terrorisé et à moitié affamé a été converti au moyen de menaces et de promesses à l'orthodoxie par des popes importés de Russie. Dans les églises grecques uniates, par conséquent catholiques, on a célébré des messes orthodoxes à l'instigation et d'après l'exemple de l'évêque Euloge de Volhynie, du célèbre faiseur de prosélytes orthodoxes. Maintenant, on commence même à transformer de force les églises catholiques-grecques en églises orthodoxes « parce que, dit-on, elles ont été orthodoxes il y a deux ou trois cents ans et qu'elles doivent maintenant le redevenir. »

L'introduction de l'orthodoxie moscovite, avec sa prononciation moscovite du slave d'Eglise, avec ses prédications moscovites incompréhensibles pour le peuple, avec l'interdiction de la langue maternelle même dans la conversation avec Dieu, est-elle vraiment synonyme « du retour à la religion de nos pères <sup>1</sup> ? »

Pour la défense de leur pays, les Galiciens et les Bukoviniens ont formé des légions de plusieurs milliers de volontaires qui se sont battus bravement contre « l'ennemi héréditaire », le Moscovite ; plus de la moitié d'entre eux ont trouvé la mort sur le champ de bataille. Non seulement des étudiants, des avocats et des écrivains, mais même des jeunes filles en ont fait partie.

« Ce n'est que sous le gouvernement austro-hongrois, ont déclaré à une autre occasion MM. Levicky et de Wassil-

---

<sup>1</sup> *Journal de Genève*, 28 août 1915.

ko, les deux leaders ukrainiens de Galicie et de Bukovine, à l'archiduc Charles-François-Joseph, maintenant empereur, que nous voyons la possibilité de nous développer progressivement<sup>1</sup>.»

Ne serait-ce pas une énorme injustice que de sacrifier cette population, si ardemment opposée à la domination russe, et de la livrer contre sa volonté, si clairement exprimée, à l'esclavage ? Car ce serait bien l'esclavage. Les Moscovites se vengeraient de la mauvaise volonté montrée par les Galiciens et les Bukoviniens à devenir leurs sujets. D'autre part, la Russie aurait-elle avantage à annexer une population hostile, sinon en la supprimant entièrement ?

Voici l'opinion d'un Moscovite distingué, le général Kouropatkine, qui s'est exprimé en ces termes dans son rapport au czar :

« Les Ukrainiens de Galicie n'ont aucune envie de devenir sujets russes. Les Slaves d'Autriche n'ont pas besoin de notre aide. Chaque année par leur persistance et des méthodes pacifiques ils acquièrent de nouveaux droits civils, qui les placent graduellement au même niveau que les Allemands et les Hongrois... Les Galiciens se considèrent beaucoup plus avancés que leurs voisins russes, et pour eux, ce serait faire un pas en arrière que de devenir leurs sujets... Unie à la Russie, la Galicie pourrait devenir pour nous, à un degré moindre, une Alsace-Lorraine aussi bien que la Prusse orientale<sup>2</sup> ! »

Donner la Galicie et la Bukovine aux Russes serait flatter l'appétit panmoscovite de certains impérialistes de Petrograd et de Moscou qui voient en rêve l'influence des Raspoutines établie à Constantinople, en Asie Mineure, sur les bords de l'Adriatique et même au pays des Pyramides.

---

<sup>1</sup> Voir l' « Ukraine » n° 1.

<sup>2</sup> « The Russian Army and the Japanese War », London 1909, pp. 52-55.

Les Ukrainiens ne croient pas qu'il serait dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité d'appuyer de tels projets, vu l'état actuel de la culture moscovite.

*b) Restitution à l'Autriche des territoires de la Galicie et de la Bukovine occupés par la Russie.*

Certaines parties des provinces ukrainiennes d'Autriche ont été deux fois occupées par les Russes pendant la guerre actuelle. Même au moment où nous rédigeons ce mémorandum, presque toute la Bukovine et une grande partie de la Galicie ukrainienne sont aux mains des troupes russes. Il peut arriver qu'au moment des négociations de paix, la Russie soit encore (ou à nouveau) en possession de ces territoires (en entier ou en partie) ou même de plus grands districts. Son désir de les annexer définitivement étant en opposition formelle avec la volonté de la population, clairement et souvent exprimée (voir point préc.), elle devra renoncer à son projet initial. Malgré cela elle sera pleinement justifiée à les traiter comme gages. De même ces districts pourront être considérés comme tels par d'autres puissances, alliées de la Russie.

Or les Ukrainiens suggèrent que la Russie et ses Alliés demandent à l'Autriche comme condition de la remise des provinces occupées, l'octroi d'une autonomie provinciale aux territoires habités par les Ukrainiens, dans le sens du point B. chap. II. La Russie devra en même temps renoncer à sa propre politique dans la question ukrainienne, ce que lui donnera le droit moral de peser dans le même sens sur l'Autriche. Elle rachètera ainsi aux yeux de tout le

peuple ukrainien, la cruelle politique d'extermination et de persécution que pratiquent en Galicie ses agents et administrateurs. Ce sera le devoir moral des Alliés de la Russie qui comme tels ne peuvent être entièrement disculpés de toute responsabilité pour ce qui a été fait en Galicie, de stipuler cette condition à la conclusion du Traité international.

L'Autriche devra savoir que si elle rentre en possession de ce qu'elle a perdu, c'est à la condition d'exercer la justice envers ses propres sujets loyaux.

*c) Question de l'annexion de quelques provinces ukrainiennes de Russie par l'Autriche-Hongrie.*

L'occupation prolongée de quelques-unes des provinces ukrainiennes de Russie par les troupes autrichiennes, notamment la Volhynie et Kholm, soulève la question du sort futur de ces territoires.

Partant des conditions actuelles où la Constitution d'Autriche, malgré son insuffisance, offre une plus grande liberté aux nationalités que le système régnant en Russie, et de l'espoir que le gouvernement de Vienne adoptera enfin le point de vue ukrainien pour la création d'une province autonome dans l'empire, les Ukrainiens d'Autriche ont souvent demandé que les territoires occupés par les troupes des Empires centraux soient unis à l'Autriche, ou pour être plus précis, à la province ukrainienne autonome dans cet empire.

Il est évident que tant que la Russie n'aura pas rétabli les droits ukrainiens (tels qu'ils sont exposés dans le point A. chap. I) cette solution offrira des avantages. En suppo-

sant cependant que la Russie mette fin à sa politique actuelle qui a abouti à un fiasco, l'annexion de ces provinces par l'Autriche ne serait pas à désirer car elle créerait en Russie un sentiment de revanche et par conséquent le danger de nouvelles guerres avec l'Autriche pouvant avoir lieu sur le territoire ukrainien. L'Ukraine a trop souffert pendant la guerre actuelle pour désirer la répétition d'un semblable désastre.

Une autre considération opposée à cette annexion est la nécessité qui s'élèverait pour les provinces en question de s'adapter aux nouvelles conditions politiques et sociales, ce qui créerait un grand bouleversement de la vie normale.

Dans tous les cas, ce projet est absolument hors de question, tant que l'Autriche elle-même n'accédera pas aux demandes les plus modestes de ses sujets ukrainiens.

Il ne faut pas oublier que quoique l'annexion ait été revendiquée par les leaders ukrainiens d'Autriche, elle ne l'a jamais été par la population de ces provinces.

Les timides essais des Autrichiens de fonder quelques écoles primaires ukrainiennes en Volhynie et à Kholm n'ont pas détruit l'impression qu'elle a réussi à créer et selon laquelle elle serait prête à sacrifier ces territoires à la Pologne. Ce n'est pourtant pas le moyen de les influencer favorablement à son égard.

d) *Restitution à la Russie des territoires de l'Ukraine russe occupés par l'Autriche-Hongrie.*

La Russie demandera (si elle ne les reprend pas par la force) la restitution des districts qu'elle a perdus au cours des opérations avec l'Autriche-Hongrie. Nous avons exposé

au paragraphe précédent notre point de vue à l'égard de la question de l'annexion de ces territoires à l'Autriche.

Tant que la Russie ne rétablira pas les droits des Ukrainiens dans leur intégrité, ces derniers auront recours aux Puissances pour qu'elles exigent de la Russie, en échange du retour des provinces qui en ont été détachées, le rétablissement des droits violés.

L'Autriche elle-même devrait le demander et affirmer son droit moral à agir ainsi en faisant sans tarder des concessions à ses propres sujets ukrainiens. D'autres Puissances devraient l'appuyer dans ces démarches, au nom de la justice tant de fois invoquée.

Bien que la politique de l'Autriche dans les pays occupés ait été méprisable par son extrême timidité, elle a cependant autorisé l'emploi de la langue ukrainienne dans la vie publique, tandis que tout signe de la vie nationale y avait été banni depuis longtemps par les Russes.

Bref, si les parties occupées de la Galicie et de la Bukovine devaient servir de gages à la Russie et à ses Alliés, la Volhynie et Kholm devraient être utilisés de même par l'Autriche et ses Alliés, ainsi que par tous ceux à qui le bonheur de l'Europe est véritablement cher.

e) *Annexion de parties du territoire ukrainien  
à la Pologne.*

Un parti polonais, connu sous le nom de parti national-démocrate et surnommé Parti impérialiste polonais, a fait une propagande très active pendant la guerre pour une annexion éventuelle de quelques-uns des territoires ukrai-

niens au futur Royaume de Pologne. Cette propagande a souvent été appuyée par l'Autriche qui désirait voir sa dynastie sur le royaume de Pologne ; et par l'Allemagne qui désirait dédommager la Pologne de la perte de ses provinces prussiennes. Des cartes et des livres ont été publiés et mis en circulation, tous tendant à représenter les territoires ukrainiens en question comme des « provinces polonaises ». Cette prétention a surtout été dirigée sur la Galicie orientale, Kholm et la Volhynie. La propagande était basée sur l'ignorance si générale dans les cercles politiques en ce qui concerne les affaires de l'Europe orientale.

Cependant voici les faits :

Il est vrai qu'il y a plusieurs siècles certaines parties de l'Ukraine ont vécu en union politique avec le royaume de Pologne. Elles se sont unies à ce royaume de leur propre volonté<sup>1</sup> et s'en sont séparées par la guerre lorsque les Polonais tentèrent de traiter l'Ukraine en pays conquis.

Depuis ce temps le lien qui unissait autrefois les deux nations a cessé d'exister et une inimitié parfois très aiguë l'a remplacé.

Il existe encore un petit nombre de Polonais (environ 2 1/2 %) dans quelques provinces ukrainiennes, la majorité sont devenus de très bons citoyens ukrainiens et se sont assimilés à tel point qu'ils sont considérés par le reste de la population comme faisant partie de leur propre milieu ;

---

<sup>1</sup> Voir par exemple le Privilège de Jagellon (1434) :

... « Nous confirmons les Palatinats Ruthènes, la noblesse et le peuple dans les droits, privilèges et franchises, lesquels leur ont été confirmés par Notre Père, lors de l'Union volontaire de la Ruthénie et de la Lithuanie avec le Royaume de Pologne et que personne n'ose violer et nier ces Droits et Privilèges »... (Bantych-Kamenski : Histoire de l'Ukraine. Kiev 1903, p. 49.)

mais il existe également des renégats — nous sommes heureux d'ajouter qu'ils sont en nombre infime — qui ayant subi l'influence de la propagande polonaise impérialiste se sont tournés, ces dernières années, contre le pays qui les avait nourris. Or, la peu scrupuleuse propagande national-démocrate insinue que tous les Polonais vivant en Ukraine sont traîtres à leur patrie d'adoption ; cette idée non seulement nuit à leur situation d'une manière dangereuse, mais crée à l'étranger l'opinion absolument fausse que certaines parties de l'Ukraine sont « polonaises ».

Il est inutile de dire que les desseins impérialistes des Polonais paraissent simplement ridicules à ceux qui sont au courant de la situation actuelle. *Les Ukrainiens ne consentiront jamais à être placés sous la tutelle des Polonais.*

Si l'ignorance ou la malveillance des diplomates réussissait à réunir quelques parties du territoire ukrainien au futur royaume de Pologne, une source certaine de faiblesse pour ce royaume serait créée, aussi bien qu'un formidable danger pour la paix durable de l'Europe orientale.

Il y a cependant un point de vue jusqu'ici rarement exprimé en public, excepté par M. de Lempicki, ex-député à la Douma et actuellement membre du Conseil d'Etat polonais, qui préconise la reconstitution de l'Union historique ukraïno-polonaise sur la base d'une complète égalité des deux peuples, en vue de la création d'une Fédération forte et indépendante. Ce point de vue a trouvé un écho dans les cercles ukraïniens, mais n'ayant été jusqu'ici que modérément soutenu de part et d'autre, il ne peut former ici le sujet d'une discussion.

Voici à titre d'exemple une déclaration des Ukrainiens de Galicie, province la plus menacée par la propagande polonaise :

*Protestation ukrainienne contre le projet autrichien (du 5 nov. 1916)  
de consolider la domination polonaise en Galicie.*

La situation spéciale de la Galicie, nouvellement proclamée, menace d'exclure les Ukrainiens du Parlement et de les renvoyer à la Diète galicienne, dont la majorité est polonaise. Les Ukrainiens perdent ainsi leur droit d'en appeler directement au gouvernement. A la Diète de Galicie, leur voix sera étouffée sans avoir été entendue. Toute la vie nationale des Ukrainiens sera placée entre les mains de cette Diète, ce qui amènera la prédominance des Polonais sur les Ukrainiens.

Le régime de l'ancien royaume de Pologne fut celui de la décadence économique et culturelle des Ukrainiens. C'est pourquoi les Ukrainiens de Galicie saluèrent leur réunion à l'Autriche comme une délivrance.

Le début du régime viennois et l'année 1848 leur ouvrirent des perspectives réjouissantes. En 1848, le Conseil national général ruthène et les députés ruthènes au Reichstag dressèrent le programme de l'autonomie nationale et du partage de la Galicie. La patente impériale à ce sujet avait déjà été signée par Sa Majesté. Mais au dernier moment, on renonça à la publier.

L'introduction de l'autonomie galicienne aggrava la situation des Ukrainiens et les livra à la majorité polonaise de la Diète ainsi qu'à l'administration polonaise.

La réforme électorale de 1907 seulement donna une tournure plus favorable aux événements. On fit entrevoir aux Ukrainiens la création d'une université. La réforme de la Diète de Galicie y renforça leur position, bien qu'elle ne leur assurât que 27 % des mandats. Appuyés sur le Parlement, ils espéraient parvenir petit à petit à l'autonomie nationale.

Au début des hostilités, les Ukrainiens se rangèrent sous les drapeaux autrichiens, dans l'espoir d'atteindre, sinon à la libération des Ukrainiens de Russie, du moins au partage de la Galicie et à l'autonomie nationale. La légion ukrainienne, combattant dans les Car-

pathes, au Dniester et à la Strypa, était une expression de leur idée. Tous les champs de bataille de Galicie, de Pologne, de Polissie, de Volhynie, de l'Isonzo, du sud du Tyrol et de la Serbie ont été arrosés de leur sang et semés de leurs cadavres. Ils considéraient cela comme la garantie d'un avenir meilleur.

La proclamation du 5 novembre annule toutes leurs espérances. Jamais ils n'approuveront l'extension de la domination polonaise. L'Union parlementaire ukrainienne a solennellement protesté contre elle. Le peuple ukrainien tout entier se groupe autour de ses représentants et unit sa voix à la leur.

Le gouvernement n'ignore pas que les Ukrainiens veulent garder la possibilité de s'adresser directement à lui, qu'ils considèrent tout élargissement de l'autonomie de la Galicie comme une atteinte à leurs droits, et que par contre ils ne voient leur délivrance que dans le partage du pays selon les territoires nationaux<sup>1</sup>.

*f) Création d'une République ukrainienne  
indépendante formée des parties occupées de l'Ukraine  
russe, de la Galicie et de la Bukovine.*

Tandis que certaines parties de l'Ukraine russe continuent à être occupées par les Austro-Allemands et que l'étendue envahie peut encore s'accroître ; que d'autre part ni la Russie ni l'Autriche ne se montrent disposées à accéder, ne serait-ce qu'en partie, aux justes prétentions ukrainiennes (l'Autriche par exemple poursuit plus que jamais sa politique d'exaspération en sacrifiant les intérêts des Ukrainiens aux Polonais, et la Russie continue inébranlablement sa politique d'oppression nationale), une solution partielle à la question ukrainienne pourrait être trouvée dans la création d'un Etat séparé avec un gouvernement républicain, traditionnel chez les Ukrainiens, Etat formé des territoires occupés

---

<sup>1</sup> Voir *L'Ukraine* n° 17.

de l'Ukraine russe et des districts ukrainiens de Galicie et de Bukovine. Les provinces limitrophes pourraient y être adjointes. Un semblable Etat ukrainien comptant environ 10 000 000 d'habitants (5 000 000 dans les territoires ukrainiens d'Autriche) serait capable de se développer et de mener une existence indépendante.

Peut-être que cette solution serait la plus agréable, aussi bien à la Russie qu'à l'Autriche, celle-ci ayant pratiquement renoncé à ses droits en Galicie, mais non en faveur de la Russie; d'autre part, la Russie aurait la satisfaction de voir ce territoire détaché de l'Autriche; il lui serait plus facile de céder quelques-unes de ses propres provinces ukrainiennes à un nouvel Etat plutôt qu'à la monarchie, tandis qu'en contribuant à créer un Etat ukrainien, elle pourrait justifier sa mission libératrice parmi les Slaves, mission qui lui tient tant à cœur.

---

#### IV. CONCLUSION

---

Dans les lignes précédentes, nous avons essayé de tracer un tableau général des revendications ukrainiennes, des tendances naturelles de ce peuple vers une complète autonomie nationale, de son attitude à l'égard de la Russie et de l'Autriche, — les deux puissances entre lesquelles il a été partagé par l'histoire, — du point de vue ukrainien dans plusieurs questions devenues primordiales au cours de la guerre actuelle.

Nous espérons que tout homme de bonne foi aura pu se rendre compte de la justesse de ces aspirations.

Les Ukrainiens ne demandent rien de fantastique ni d'exorbitant, rien de contraire aux intérêts légitimes des autres peuples ou de préjudiciable à la civilisation. Voulant vivre dans les meilleurs termes possibles avec leurs voisins, ils ne demandent qu'à être libres chez eux. Ils ne prétendent pas dominer d'autres peuples dans le monde. L'impérialisme ukrainien n'existe pas.

Leurs revendications coïncident absolument avec les deux grands principes proclamés solennellement par tous les belligérants : A) le principe du Droit dans les relations internationales, présupposant le respect des traités interna-

tionaux et des conventions de toutes sortes, et *B*) le principe des Nationalités.

Ils ne reconnaîtront jamais un Traité international qui après avoir dédommagé la Belgique passerait sous silence la violation encore plus flagrante d'un Traité solennel, celui de Péréiaslav, que sept czars de Russie, de la maison des Romanoff, se sont engagés à respecter, simplement pour que leurs héritiers le violent par la suite.

Les Ukrainiens ne reconnaîtront pas davantage un arrangement qui traitera des nationalités tout en passant sous silence les exigences de *la plus grande* d'entre les nationalités opprimées du globe.

Les Ukrainiens ne sont pas restés spectateurs neutres dans cette guerre. Divisés par l'histoire en deux camps, ils ont combattu pour chacun des deux groupes de belligérants, ils se sont battus pour eux, massacrant leurs propres frères dans le camp opposé. Ils ont rempli leur devoir. Ils méritent l'attention fraternelle des deux parties.

Leur territoire a été un des principaux théâtres de la guerre ; il a été plus dévasté que la Belgique et la Pologne<sup>1</sup>. C'est le pays qui a nourri le monde de ses produits — fruits

---

<sup>1</sup> La guerre a causé de terribles dégâts en Ukraine autrichienne qui a eu à subir les combats et l'invasion à plusieurs reprises, en certains endroits même jusqu'à sept fois de suite ; 100 villes et bourgs et 6000 villages ont été atteints et les dégâts se montent à deux milliards de francs. Plus de 2500 villages sont entièrement anéantis, 800 000 chevaux, un million et demi de bêtes à cornes, et presque toutes les provisions de blé et de fourrage ont été saisies. La production agricole, d'une valeur annuelle de près d'un milliard de francs, est ruinée pour longtemps.

Tel a été le sort de la production industrielle, occupant 100 000 ouvriers et d'une valeur d'un demi-milliard de francs par an (y compris celle des riches mines de pétrole). Presque toutes les villes ont été pillées ; plusieurs d'entre elles, comme Tarnopol, Brody, Tarnov, Lisko, sont détruites.

Plus de 700 églises ont été démolies. En somme, plus de 69 206 maisons et 119 866 fermes ont été soit endommagées, soit complètement rasées en Galicie ukrai-

du travail de sa population à présent décimée, dispersée, évacuée, etc.

Ils réclament maintenant l'appui du monde entier pour leur cause. Leur problème ne fait pas partie de la politique intérieure de la Russie. Les Ukrainiens habitent deux différents empires, mais même s'ils n'habitaient qu'en Russie, la question resterait internationale, car ils y vivent à cause d'un Traité, d'une convention internationale, qui a été déchirée comme un chiffon de papier.

Le Congrès qui se réunira pour poser les bases d'une Europe nouvelle, s'il désire réellement établir la Justice dans les relations entre les peuples, devra exiger de la Russie la mise à exécution de ses engagements. Les Neutres, avec les Etats-Unis à leur tête, qui sont intervenus noblement dans le conflit européen au nom de l'humanité, devront agir auprès des belligérants en faveur de l'Ukraine.

Que les opprimés, aussi bien que les oppresseurs, sachent que la Justice n'est pas un vain mot, qu'elle existe et qu'elle a ses défenseurs.

---

nième. Parmi les propriétés atteintes par la dévastation, citons celles du comte Adenor Goulouchovsky, ancien ministre des affaires étrangères en Autriche, du comte André Pototzky, ancien gouverneur de Galicie à Kamenka, de l'ancien ministre Badeni, du métropolitain Szeptycki, etc. La Bukovine, encore plus que la Galicie, a souffert, mais ses pertes n'ont pas encore été évaluées. La Volhynie a subi le même sort. Plus de 9103 métairies ont été anéanties, 3182 seulement dans le district de Kremenetz. Dans certains endroits, comme dans le canton de Berejetz, il ne reste plus aucune maison ; les habitants vivent dans les forêts et les tranchées.

(*Journal de Genève*, 30 déc. 1916.)

---



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
<b>I. IDÉAL NATIONAL</b>	
Indépendance politique de l'Ukraine . . . . .	5
<b>II. PROGRAMME MINIMUM</b>	
<i>a)</i> En Russie : Une autonomie avec une Diète à Kiev. . . . .	15
<i>b)</i> En Autriche-Hongrie : Une Province ukrainienne autonome dans les limites de l'Empire . . . . .	24
<b>III. QUESTIONS SPÉCIALES</b>	
<i>a)</i> Question de la cession de la Galicie et de la Bukovine à la Russie . . . .	28
<i>b)</i> Restitution à l'Autriche des territoires de la Galicie et de la Bukovine occupés par la Russie . . . . .	32
<i>c)</i> Question de l'annexion de quelques provinces ukrainiennes de Russie à l'Autriche-Hongrie. . . . .	33
<i>d)</i> Restitution à la Russie des territoires de l'Ukraine russe occupés par l'Autriche-Hongrie . . . . .	34
<i>e)</i> Annexion de parties du territoire ukrainien à la Pologne. . . . .	35
<i>f)</i> Création d'une République ukrainienne indépendante, formée des parties occupées de l'Ukraine russe, de la Galicie et de la Bukovine . . . . .	39
<b>IV. CONCLUSION . . . . .</b>	<b>41</b>

---

2

---

**IMPRIMERIES RÉUNIES & A. LAUSANNE.**

---

•

